

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

26 mai 2009

Résumé des coprésidents de la réunion
du Comité du Fonds pour les technologies propres

11 mai 2009

Coprésidents
Zaheer Fakir, Afrique du Sud
William Pizer, États-Unis

Ouverture de la séance

1. La séance a été ouverte par les coprésidents, M. Zaheer Fakir, membre du Comité du Fonds pour les technologies propres (FTP), représentant l’Afrique du Sud, et M. William Pizer, membre du Comité, représentant les États-Unis.

Adoption de l’ordre du jour

2. L’assemblée a adopté l’ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document n° CTF/TFC.3/1.

Modalités de financement des projets du secteur public par le FTP

3. Le Comité a examiné les produits financiers, les conditions et les modalités d’évaluation applicables aux opérations du secteur public financées par le FTP (document n° CTF/TFC.3/3, intitulé *Clean Technology Fund Financing Products, Terms and Review Procedures for Public Sector Operations*). Rappelant que ce document avait été révisé sur la base des délibérations de la réunion de novembre 2008, le Comité l’approuve.

Admissibilité des contributions au FTP au titre de l’APD

4. Ayant examiné l’admissibilité des garanties financées par le FTP au titre de l’APD (document n° CTF/TFC.3/4, intitulé *Eligibility of Guarantees Financed from the Clean Technology Fund for Scoring as Official Development Assistance*), le Comité prend bonne note de la conclusion selon laquelle les contributions des pays donateurs au FTP réunissent les conditions nécessaires pour être considérées comme une APD.

5. Le Comité décide que son membre représentant la Suède collaborera avec le Groupe de travail sur les statistiques du Comité d’aide au développement (CAD) à l’établissement d’un code applicable aux FIC administrés par le Groupe de la Banque mondiale pour que les contributions à ces fonds puissent être comptabilisées au titre de l’APD.

6. Le Comité invite l’Unité administrative à préparer, avec le CAD-OCDE et en consultation avec le Comité des BMD, un rapport à présenter à sa prochaine réunion sur l’évolution du travail de comptabilisation et de suivi des contributions versées au FTP en tant que ressources APD nouvelles et additionnelles.

Plans d’investissement

7. Ayant examiné le rapport trimestriel des opérations du FTP (document n° CTF/TFC.3/5, intitulé *Clean Technology Fund Quarterly Operations Summary*), le Comité se félicite de l’état d’avancement du portefeuille de projets en préparation du FTP dans trois pays pour lesquels il a approuvé les plans d’investissement, et se réjouit des progrès réalisés dans la préparation d’autres plans d’investissement.

8. Soulignant l'importance de l'appropriation des plans d'investissement, des programmes et des projets par les pays, le Comité se félicite de la proposition de faire passer à deux le nombre de missions conjointes de préparation d'un plan d'investissement pour que le pays concerné puisse être initialement consulté sur ses objectifs et priorités. Le Comité insiste également sur la nécessité de nouer le dialogue avec les autres partenaires de développement du pays considéré et il prie les pays et les BMD de consulter en amont les bailleurs d'aide bilatérale concernés.

9. Le Comité note qu'à l'avenir il faudra tenir compte de la répartition géographique des plans d'investissement à financer par le FTP, mais aussi de l'équilibre entre les technologies à faible intensité de carbone qui seront mises en service, appliquées à titre témoin et transférées dans le cadre de ces plans. Il s'agira à cette fin de tirer au mieux parti de l'acquis du FTP tout en veillant à ce que les pays continuent à s'approprier le dispositif.

10. Le Comité prend bonne note de la recommandation d'un représentant de la société civile d'utiliser les ressources des FIC pour investir en priorité dans les capacités institutionnelles, les politiques et les réglementations si l'objectif est de transformer le marché.

Approbation du financement des projets proposés dans le cadre du FTP

11. Le Comité a examiné et approuve, sous réserve des observations qu'il a formulées et de la disponibilité des ressources du FTP, le financement demandé pour le Projet de promotion de l'énergie éolienne par le secteur privé au Mexique (IFC/BID), élaboré et exécuté dans le cadre du Plan d'investissement du Mexique établi au titre du FTP et approuvé par le Comité à sa réunion de janvier 2009. Concrètement, le Comité approuve l'allocation des montants ci-après à l'IFC au titre de la contribution du FTP au financement du projet :

- a) 15 millions de dollars pour l'investissement ;
- b) 500 000 dollars pour l'exécution et la supervision ;
- c) 100 000 dollars pour la gestion des connaissances.

12. Le Comité du FTP souligne que les investissements privés doivent participer d'une approche-programme et induire une transformation, favorisant l'évolution des marchés et ayant un impact sur le développement. Il se réjouit également de l'apport financier fourni par le Mécanisme pour un développement propre à l'appui des projets proposés au FTP pour financement. Les propositions doivent également prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des projets.

Note de synthèse sur un programme d'énergie solaire concentrée dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)

13. Le Comité accueille avec satisfaction la note de synthèse sur un programme d'adoption à grande échelle des technologies liées à l'énergie solaire concentrée (document n° CTF/TFC.3/7, intitulé *Clean Technology Fund: Concept Note for a Concentrated Solar Power Scale-up Program in the Middle East and North Africa Region*). Il se félicite de la formule qui a permis d'établir un dialogue et de recueillir son avis rapidement, grâce à un exposé et à une note de synthèse présentés pendant le déjeuner avant que le plan d'investissement soit soumis à son approbation.

14. Le Comité note favorablement l'élaboration d'un plan d'investissement régional qui va permettre au FTP d'investir des ressources appréciables dans l'énergie solaire concentrée, conscient des transformations que peut induire un programme aussi ambitieux. Cela étant, il rappelle qu'il espère bien que le plan envisagé et le niveau de financement du FTP tiendront globalement compte de la répartition régionale et de l'équilibre des technologies dans le portefeuille du FTP.

15. Le Comité invite les BMD à travailler avec les pays de la région pour finaliser le plan d'investissement envisagé. À cette occasion, les BMD sont priées d'intégrer les observations et les questions du Comité, en tenant plus particulièrement compte des considérations suivantes :

- a) dans chaque pays participant au programme, le plan d'investissement devra indiquer en quoi l'environnement est favorable à son exécution et préciser comment ce contexte évoluera dans la perspective d'une application à plus grande échelle de la technologie en question ;
- b) une étude de la rentabilité de l'investissement et une analyse plus approfondie des régimes de subvention devront être réalisées ;
- c) le surcoût et/ou la prime de risque pris en charge par le FTP devront être clairement définis, et des ressources importantes d'autres sources, y compris bilatérales, devront être mobilisées pour couvrir l'essentiel des financements avant de présenter le plan d'investissement au Comité ;
- d) l'investissement envisagé devra entraîner la création d'un marché et stimuler la demande d'électricité verte dans la région MENA ;
- e) il faudra envisager la possibilité de privilégier un petit nombre de pays dans lesquels le programme a plus de chances de transformer le marché ;
- f) une évaluation globale des impacts environnementaux et sociaux devra être réalisée ;
- g) l'évaluation des financements demandés au FTP devra pleinement tenir compte des ressources que pourrait générer le Mécanisme pour un développement propre.

Évaluation des résultats

16. Ayant examiné le système d'évaluation des résultats du FTP (document n° CTF/TFC.3/8, intitulé *Clean Technology Fund Results Measurement System*), le Comité se déclare satisfait de la version révisée de ce document et prend bonne note des progrès notables accomplis depuis sa réunion de janvier.

17. Bien que considérant que le système d'évaluation des résultats doit continuer à être étudié avant de pouvoir être approuvé, le Comité estime que les niveaux 1 et 3 du dispositif envisagé, modifiés à la lumière de ses observations, peuvent provisoirement servir de base à la conception des programmes et des projets à financer par le FTP. L'élaboration des programmes peut par conséquent se poursuivre.

18. Le travail restant à effectuer doit accorder une attention particulière au partage des connaissances et à l'évaluation des résultats pour veiller à ce que les contributions au FTP constituent des ressources nouvelles et additionnelles s'ajoutant aux apports d'APD déjà accessibles aux pays en développement. À cet égard, le Comité rappelle sa décision prise dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour concernant l'élaboration d'un document sur les

financements nouveaux et additionnels, et le fait que la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF, prévue le 13 mai, permettra d'engager la réflexion sur un système de gestion des connaissances des FIC.

19. Le Comité invite l'Unité administrative, en collaboration avec le Comité des BMD, à préparer une matrice du cadre d'évaluation des résultats, intégrant un niveau 2 repensé, dans le droit fil des travaux en cours pour les autres programmes des FIC.

20. Reconnaissant que le FTP ouvre la voie à l'application de nouvelles formules, le Comité considère que le système d'évaluation des résultats devra rester souple pour pouvoir s'adapter aux orientations qu'il fixera et à l'expérience acquise sur le terrain, et qu'il devra continuer à être suivi de près pendant sa mise en œuvre.

État d'avancement du processus d'autosélection des observateurs

21. Le Sous-comité se félicite de l'avancement du processus d'autosélection des représentants de la société civile en qualité d'observateurs aux réunions des FIC. Le Comité attend avec intérêt que le processus aboutisse et demande aux organisations chargées d'en assurer le bon déroulement d'informer les participants aux réunions des FIC prévues pour octobre prochain des résultats et des enseignements qui se dégagent de cet exercice. Le Comité demande que ce processus comprenne un effort de large communication pour que la représentation de la société civile soit mondiale. Il invite les observateurs retenus à s'appuyer sur la politique d'information élargie pour apporter des contributions ciblées à l'appui de son travail. Le Comité a également demandé que le processus d'autosélection prévoie la possibilité de retenir les mêmes observateurs pour plusieurs comités et sous-comités à des fins de gains d'efficacité et de transfert de connaissances d'un programme à un autre.

Rapport sur les activités bilatérales

22. Le Comité a examiné le rapport sur les activités des agences et banques bilatérales de développement (document n° CTF/TFC.3/10, intitulé *Reporting by Bilateral Development Agencies/Banks to the CIF Trust Fund Committee*). Il a rappelé et se félicite de la décision visée dans le document de Potsdam sur la création d'un Fonds pour les énergies propres qui indique que « les agences et banques bilatérales de développement sont encouragées à participer à la réalisation des objectifs du FTP par des projets bilatéraux ou des cofinancements de projets financés par le FTP. Les contributeurs peuvent signaler ce financement bilatéral au Comité du Fonds fiduciaire du FTP afin qu'il l'examine et confirme qu'il est conforme aux objectifs du FTP. Les activités confirmées par le Comité du Fonds fiduciaire du FTP doivent figurer dans le rapport annuel du FTP. »

23. Le Comité approuve les modalités proposées dans le document pour la présentation des activités des agences et banques bilatérales de développement qui contribuent à la réalisation des objectifs du FTP. Il indique préférer, dans la mesure du possible, la formule consistant à incorporer lesdites activités dans les plans d'investissement soumis à son approbation. Il insiste sur le rôle moteur que doivent jouer les autorités nationales dans l'élaboration des plans d'investissement et dans la conduite d'un processus de consultation approfondie avec les partenaires de développement du pays. En outre, parfaitement conscient que l'un des grands

objectifs des FIC est de favoriser la prise en compte des acquis, il invite les bailleurs d'aide bilatérale à mettre les enseignements tirés de leurs expériences à la disposition du programme de gestion des connaissances des FIC.

Questions diverses

24. Le Comité se félicite de l'exposé que le représentant du Royaume-Uni a présenté sur la politique applicable au changement climatique dans son pays. Le Comité estime que d'autres communications du même type seraient utiles.

25. L'assemblée note que les prochaines réunions des Comités des Fonds fiduciaires des FIC et des Sous-comités du SCF sont prévues pour la semaine du 26 octobre 2009.

Clôture de la séance

26. La réunion s'est terminée le 11 mai 2009.